

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10.

MONTREAL, MARDI, 27 JUILLET 1847.

No. 59.

NOUVELLES LETTRES DE WILLIAM COBBETT AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE. LETTRE CINQUIÈME.

Quel est l'état présent de l'établissement ecclésiastique ? Est-il susceptible de réforme ?
(Suite.)

Eh bien, ceci rappela sans doute aux délinquans leurs devoirs. Il n'y eut rien à faire qu'à payer les amendes, et elles furent énormes, malgré le changement de valeur de la monnaie, car un grand nombre de ministres, malgré leurs vœux et leurs sermens, s'étaient absentés de leurs bénéfices ou avaient exploité des fermes ou trafiqué pendant des années ; mais enfin il n'y avait point de remède : la loi était positive, expresse et claire, et aucune loi faite après coup (*ex post facto*) ne pouvait passer sans une violation de la constitution. Maintenant écoutez ! je ne dis pas : O cieux ! ô terre ! mais : O peuple anglais, offensé, insulté, écoutez ce que je vais vous dire : L'année 1801, bientôt après que ces plaintes eurent été portées, le parlement, que Wellington appelait le meilleur des parlemens possibles, passa un acte (41e. de Georges III, chapitre CII) pour forcer le tribunal du Banc du Roi à suspendre sa procédure, jusqu'au 25 mars 1802. Avant que ce 25 mars arrivât, le même parlement passa un autre acte (42e. de Georges III, chapitre XXX) pour suspendre ladite procédure encore davantage, jusqu'au 25 juillet de la même année. Avant que juillet arrivât, un autre acte fut encore passé (42e. de Georges III, chapitre LXXXVI) pour différer la procédure intentée d'après l'acte d'Henri VIII et celui d'Elisabeth, jusqu'au huitième jour d'avril 1803. Ainsi, par ces actes du parlement, *ex post facto*, clairement contraires à une loi écrite expresse, enlevant positivement au dénonciateur sa propriété, et le tenant en suspens par cette loi nouvelle, les ministres étaient protégés dans leurs délits pendant deux années entières, et le dénonciateur avait à supporter ses frais de procédure, était exposé à la ruine, considéré comme un impie et un jacobin, le tout pour avoir obéi à la loi, en essayant de faire punir les ministres qui avaient négligé leurs devoirs et violé leurs vœux et leurs sermens. Mais nous n'avons encore vu que le commencement de cette déplorable transaction. Nous allons en voir la fin.

Les procédures ayant été suspendues jusqu'en avril 1803, le délai arriva enfin à une conclusion définitive par l'acte 43e. de Georges III, chapitre LXXXIV, qui posa les fondemens du renversement total de l'Église établie, quoiqu'il eût eu pour origine les bruyantes instigations des ministres eux-mêmes ; il statuait que tout ecclésiastique qui, avant cet acte, avait encouru les amendes pécuniaires pour non-résidence ou exploitation de fermes, en serait déchargé ; que toutes les procédures commencées seraient annulées, et que, dans celles où les parties avaient été convaincues, le dénonciateur ne recevrait que dix livres sterling (250 l.) quel que fût le montant de l'amende ; que, dans les procédures où la conviction n'avait pas eu lieu, elles seraient nulles et de nul effet, et qu'elles seraient abandonnées par ordre de la cour, sans recouvrement de frais ! Ce glorieux acte annulait toutes les enquêtes : ce qui encourageait les ministres à devenir fermiers, à acheter et revendre les blés et les bestiaux, ou autorisait les évêques à donner des dispenses à tels ministres qu'il leur plairait, pour tenir des fermes, à s'absenter de leurs bénéfices, à faire ce qu'ils voudraient leur permettre de contraire au caractère ecclésiastique. Cet acte fut proposé par sir William Scott, membre du parlement pour l'université d'Oxford, et il passa sans la moindre opposition le 7 juillet 1803. Il ne déchargeait pas expressément le clergé des vœux et des promesses faites à l'ordination ; mais il révoquait expressément, pour les curés à l'avenir, l'obligation de faire serment de résidence, comme on peut le voir par la clause trente-septième de cet acte.

Le titre de cet acte est curieux :

“ Acte pour rectifier les lois relatives à l'exploitation des fermes par les ecclésiastiques et à leur résidence dans leurs bénéfices en Angleterre. ” Nous avons vu qu'il a eu son plein effet ; car, huit ans après qu'il fut passé, sur 10,431 bénéfices, 5,024 étaient sans résidens titulaires, d'après le compte-rendu des évêques eux-mêmes, qui sans doute auraient voulu faire tout ce qui dépendait d'eux pour que la chose parût la moins mauvaise possible. De là vient qu'une foule de ces titulaires habitent sur le continent, que les richesses des paroisses leur sont enlevées, et que ces essaims de bourdons viennent emporter le miel des ruches, et le mangent hors de l'Angleterre. De là vient qu'il ne reste en fait de clergé que les gens âgés, qui suivent leur ha-

bitudes il y a cinquante ans, et ceux qui ont un intérêt à maintenir cette prodigieuse masse d'abus. En même tems le clergé a pris en main l'épée du magistrat, ayant perdu tout pouvoir de persuasion ; il a eu recours à la force a posé la Bible pour prendre le Bulletin de lois. Partout on les trouve les premiers à exiger la rigide exécution des lois. Ils lisent à leurs ouailles la liturgie pour la communion, et leur enjoignent, par une suite de préceptes tirés des saintes Écritures, d'être bons et miséricordieux pour les pauvres ; et à ce moment même, nous voyons le ministre Capper recommander la séparation du pauvre de sa femme et de tous deux de leurs enfans, et le ministre Lowe en train de mettre en pratique cette recommandation. Entendent-ils Zacharie dire : “ Malheur au pasteur négligent qui abandonne son troupeau ! ” Lisent-ils dans Ezéchiel : “ Malheur aux pasteurs d'Israël qui s'engraissent eux-mêmes ! n'est-ce pas aux pasteurs à nourrir les troupeaux ? Vous mangez ceux qui sont gras, et vous vous vêtez de leur laine ; mais vous ne nourrissez pas les troupeaux. Vous n'avez ni fortifié les faibles, ni guéri ceux qui étaient malades, ni pansé ceux qui étaient blessés, ni ramené ceux qui s'éloignaient, ni cherché ceux qui s'étaient perdus ; mais vous les avez conduits par la force et la cruauté. Et ils ont été dispersés, parce qu'il n'y avait point de pasteurs. ”

Mais qu'ils lisent cela ou non, le peuple le lit, et il n'est pas très-sage de mettre entre ses mains les moyens de le lire : au fait il le lit, et il voit dans les deux Testamens d'un bout à l'autre, ce qui lui a fait conclure unanimement, sauf les exceptions ci-dessus mentionnées, que cet établissement doit être révoqué ; que cette immense masse de propriétés ne doit plus être dans les mains de l'aristocratie, et ses parens et de ses cliens, mais que comme elles appartiennent à la nation, elles doivent être employées pour son avantage.

Nous allons voir maintenant de quelle manière les bénéfices sont distribués. Il y a vingt-six évêchés, trente six doyennés, cinquante-trois archidiaconats, trois cent quatre-vingt-quatorze canonicats, quarante-quatre agrégés des collèges à Oxford, quatre cent sept à Cambridge ; il y en a à Winchester ; puis les bénéfices appartenant aux écoles d'Eton et de Westminster, les maîtrises d'innombrables hôpitaux et écoles ; d'autres charitables donations ; il y a les chapellenies en grand nombre des maisons de charité ; et tous ces bénéfices, à l'exception des moindres, sont dans les mains de la noblesse et dans celles de leurs parens et cliens.

Mais maintenant, pour ce qui concerne les bénéfices des paroisses, il y a 332 personnes qui ont entre elles les revenus de 1,496 paroisses ; et il y en a 500 autres qui ont ceux de 1522 paroisses ; plusieurs individus, qui sont pairs ou parens de pairs, possèdent chacun six bénéfices en y comprenant leurs emplois dans les cathédrales. G. W. Onslow est curé de Send, vicaire de Ripley, curé de Shalford, vicaire perpétuel de Bramley, recteur de Wisley et curé de Purford. Gilbert Steathcote est archidiacre de Winchester, agrégé du collège de Winchester, trésorier de la cathédrale de Wells, curé d'Andover, curé de Hursley, vicaire perpétuel de Foscot et vicaire perpétuel d'Otterbourne. Lord Walsingham, qui est porté sur la liste des pensions pour 700 livres sterling (18,000 francs) par an, est archidiacre de Surrey, chanoine régulier de Winchester, recteur de Calbourne, recteur de Farley, vicaire perpétuel d'Exbury, et recteur de Merton. Le comte de Guilford est recteur de Old-Alresford, recteur de New-Alresford, vicaire perpétuel de Medsted, recteur de Sainte-Marie à Southampton, renfermant la grande paroisse de South Stincham, maître de l'hôpital de Saint-Cross, et jouit du revenu de la paroisse de Sainte-Entrope. Il y a un M. John Feldoves qui est recteur de Brammerton, recteur de Bratton Cloveley, curé de Raston Nowlen, recteur de Mauthy, recteur de Sholtisham (Saint-Martin.) L'honorable E. S. Keppel est recteur de cinq paroisses et curé de deux autres ; le révérend William Hetttest, chanoine et vicaire de chœur à Lincoln, recteur de trois paroisses, curé de deux et vicaire perpétuel de deux autres. Il y a trois Prettymans qui ont entre eux quinze bénéfices. Le révérend F. D. Perkins est chapelain du roi, recteur de Ham, recteur de Swceyfield, curé de Foleshier, curé de Hatherbydoron, curé de Sow, curé de Stoke. Je ne fatiguerai pas plus longtems le lecteur ; mais il faut que je fasse encore mention du révérend J. T. Casher, qui a une prébende dans chacune des cathédrales de Wells et Llandaff, qui est recteur d'une paroisse, curé de quatre et vicaire perpétuel de deux autres. Le frère de Wellington a une des grandes prébendes de Durham, est recteur de Bishopwearmouth, recteur de Chelsea et de Therfield ! Ce ne sont que des exemples ; de sorte que le parlement,

comme le lecteur le voit, va avoir de quoi s'amuser à faire un plan pour *pourvoir au soin des âmes*. Quant aux autorités sur lesquelles je m'appuie en établissant tout ceci, je les tire d'un livre imprimé par Rivington, parvis de Saint-Paul, intitulé : *Le Guide ecclésiastique*, publié en 1829, dernière édition ; et il est bien connu que M. Rivington sont les *libraires de l'Église établie*, et qu'ils l'ont été depuis cinquante ans.

Maintenant, quelqu'un osera-t-il dire que cet établissement *doit exister tel qu'il est*, et qu'il soit possible de le réformer par les misérables expédients dont on parle ? Pourquoi insinuer qu'on a le désir de *découvrir les moyens de pourvoir au soin des âmes*, et le simple fait que le roi a nommé une commission d'évêques et autres pour découvrir ces moyens ? Quand nous voyons 1,496 paroisses dans les mains de 332 hommes, et les titulaires par cela même dans l'impossibilité de jeter un coup-d'œil sur leurs paroisses ; quand nous voyons l'évêque de Londres, qui est un des commissaires pour découvrir ces moyens ayant un parent nommé par lui-même à une prébende de Chester et recteur en même temps de deux grandes paroisses ; quand nous voyons l'archevêque d'York, qui est lui-même un autre des commissaires, qui a un parent chancelier de l'église d'York, archidiacre de Cleveland, recteur de Corby, curé du Stainton, Saint-Winifred et recteur de Stokesley ; quand nous sommes témoins de toutes ces choses, que pouvons-nous penser des intentions *réelles* et de la commission ?

Mais il y a une autre branche de ce sujet, les *petits bénéfices*, qui, si notre indignation était endormie, la réveillerait et la porterait au plus haut degré. Il est à peine croyable, et pourtant c'est un fait authentique, qu'en Angleterre et dans la principauté de Galles, il y a 16,000 et quelques paroisses, chacune ayant son église (là où on ne l'a pas toutefois laissée s'écrouler), chacune ayant ses marguilliers et inspecteurs, et chacune devant avoir un ministre résident ; mais quand l'aristocratie s'est emparée des possessions de l'Église et des pauvres, comme nous l'avons vu sous Henri VIII, on passa un acte pour la réunion des paroisses, de sorte que deux paroisses n'en firent plus qu'une quant à la propriété des dîmes et offrandes. Cet acte fut le trente-septième de Henri VIII, chapitre Ier. Par un autre acte passé sous Charles II (17e, chapitre III) le pouvoir de réunir les paroisses fut encore plus étendu que dans le précédent : ainsi réunies, elles devinrent un seul bénéfice, mais retinrent par la loi leur capacité séparée quant au gouvernement civil de la paroisse. Ainsi ces 16,000 paroisses et townships composèrent 10,421 bénéfices, et nous venons de voir comment ils ont été enlacés dans les mains de l'aristocratie de ses parents et clients. Le but de ces réunions était d'amasser de plus gros revenus pour servir les desseins de l'aristocratie qui a maintenant l'impudence de prétendre que le pays est plus peuplé qu'il ne l'était autrefois, tandis qu'on a réuni les paroisses sous le prétexte qu'il l'était moins.

Venons aux faits qui concernent les petits bénéfices. Les paroisses furent réunies pour que toutes fussent suffisamment étendues. Cependant, quand le dernier compte fut rendu par les évêques au roi en son conseil, et présentée à la chambre des communes, ce qui fut en 1818, il se trouvait 10,421 bénéfices ; de ceux-ci, 4,361 étaient appelés *petits bénéfices*. Le revenu de chaque étant au dessous de 150 livres sterling (3,600 fr.), quelques-uns étaient au-dessous de 10 livres, et ainsi de suite jusqu'à 150. Bref, il y avait 4261 bénéfices tellement minimes que, terme moyen, les revenus étaient de 1920 fr. (84 livres sterling !) fait monstrueux ! tandis qu'un évêque recevoit de 20 à 40,000 livres sterling (970,000 fr.) par an ; tandis qu'il y a des doyens, des chanoines, des archidiacres, des recteurs, curés, agrégés des collèges, avec mille livres sterling, chacun 25,000 fr. ! Observez que ces petits bénéfices sont exempts des impôts territoriaux à cause de leur exiguité. Comment donc (et ceci est la grande question à laquelle sir Robert Peel doit répondre devant un parlement sensé et énergique,) comment ces choses en sont-elles venues à ce qu'il se trouve de ces petits bénéfices, quand tout a été réglé à l'époque de la réforme, et que la loi que j'ai déjà citée insiste impérieusement sur la résidence, la *réidence constante* de tout titulaire dans le lieu d'où il tire son revenu ? La loi pouvait-elle avoir en vue la résidence d'un homme et l'accomplissement de ses devoirs ecclésiastiques dans un lieu qui donnait pour revenu moins de 10 livres de notre monnaie ? Cela est impossible. Les bénéfices étaient tous suffisamment considérables dans ce sens là ; voyons donc comment ils le sont devenus trop peu. Chaque bénéfice fournit maintenant ce qui est nécessaire et même plus ; le peuple paie de quoi procurer le nécessaire ; qui donc en prive le recteur, le curé et le vicaire perpétuel ?

Sans doute l'aristocratie avait enlevé une grande portion des biens de l'Église et des pauvres, les terres des abbayes et une partie considérable des grandes dîmes : mais la loi avait pris soin d'en laisser assez pour le soutien du titulaire. Les ministres crient hautement maintenant contre les laïques, qui possèdent les biens de l'Église ; mais si le peuple criait aussi contre eux, ce ne serait que juste. Il faut que nous examinions maintenant la conduite du clergé, et en quoi il a contribué à la réduction des bénéfices.

Au temps de la réforme, quand le parlement fit ce qu'il voulut des biens de l'Église, il s'en para bassement des revenus d'innombrables paroisses ; les donna quelquefois à des laïques, quelquefois aux dignitaires d'autres églises, quelquefois aux doyens et chapitres : mais dans tous ces cas, la loi obligeait ceux auxquels les revenus étaient ainsi donnés, à fournir pour toujours une certaine somme annuelle au curé de la paroisse : cela s'appela une *dotation*. Maintenant faites attention à ce que je vais vous dire. Dans ce sens-là l'argent avait à peu près vingt fois moins de valeur qu'il n'en a aujourd'hui. La

dotation était d'une certaine somme fixe ; et observez maintenant l'indignité de cette aristocratie et de cette partie aristocratique du clergé ! Les revenus sont à peu près vingt fois ce qu'ils étaient alors que la dotation fut déterminée. Les ministres ont reçu les revenus avec toute leur *augmentation*, et ont payé aux ministres dans les différentes paroisses la seule somme primitivement fixée pour la dotation, c'est-à-dire la *vingtième partie* de ce qu'ils auraient dû payer, et la pauvreté du plus grand nombre de ces 4321 petits bénéfices vient de cette cause. Deux ou trois exemples vaudront mieux qu'un long discours, et infiniment mieux qu'aucune déclaration sur ce sujet. La paroisse d'Alderthor, dans le Hampshire, fut donnée au maître de l'hôpital de Sainte-Croix, de Winchester, sous la réserve d'une somme de 15 livres sterling pour le ministre de la paroisse. Les dîmes montaient probablement à près de 30 livres par an de cette monnaie. Elles montent maintenant à plus de 700 livres sterling par an. Le maître de l'hôpital Sainte-Croix reçoit les 700 livres par an et donne bravement au ministre de la paroisse les 15 livres par an. Et qui est maître de l'Hôpital Sainte-Croix ? c'est le comte de Guilford ! Il ne faut pas nous étonner de voir tant prendre l'alarme quand on veut toucher aux biens de l'Église : mais peut-on dire que les habitants d'Alderthor soient bien irrités, quand il n'y a pas même, au mépris de la loi un presbytère dans la paroisse ? et comment y en aurait-il, quand lord Guilford ne laisse que 15 livres par an pour la paroisse ? Elle contient 494 habitants : elle est productive et propre à l'agriculture. Voici un autre exemple dans le nord du Hampshire. Sturston Priors, réuni à la paroisse de Saint-Mary-Bourne, contient probablement quatre ou cinq mille acres de terre. Les dîmes de toute espèce ne peuvent pas valoir moins de 6 à 700 livres sterling par an. La belle habitation et le parc de Portsmouth sont dans une de ces paroisses : il y a deux églises et 1205 habitants, tous cultivateurs ; quelques unes des plus belles prairies du royaume, des bois superbes, des fermes à pacage couvrent ce riche territoire. Or, ces deux paroisses réunies donnent au titulaire 130 livres sterling (3250 fr.) y compris ce qu'on y ajoute de la gratification accordée par la reine Anne, c'est-à-dire d'un des impôts (dont je parlerai tout à l'heure.) L'évêque de Winchester en est le patron ; je ne sais pas précisément qui en percevoit les revenus : mais je sais que le presbytère est dans une situation humide et malsaine, dit l'évêque, et que le ministre n'y réside pas : de sorte que voilà deux paroisses de 4 ou 5000 acres de bonne terres, avec 1,206 habitants, payant peut-être mille livres sterling par an (25,000 fr.) de dîmes, ayant deux églises, avec un ministre non résident payé en partie sur les taxes, tandis que les revenus des paroisses sont entre les mains, soit de l'évêque de Winchester, soit d'un autre qui paie de misérables appointemens au ministre. Encore un exemple. La paroisse de Botley, dans l'est du Hampshire, a peu de milles de Farnham en Surrey, a une population de 400 âmes. Une partie considérable de la paroisse est en jardins plantés de houblon. Les dîmes montent de 800 à 1000 livres sterling (20 à 25,000 francs,) et le ministre reçoit 38 livres sterling (950 fr.) par an. Il en recevrait 560 (11,500 fr.) s'il était payé suivant l'esprit et l'intention de la *dotation originnaire*, qui aurait dû suivre la progression des dîmes. Au mépris de la loi, il n'y a point de presbytère dans la paroisse. En voici donc encore une productive et populeuse, laissée sans presbytère et sans ministre résident, tandis que l'archidiacre de Surrey emporte les 800 ou 1000 livres sterling par an que fournissent les dîmes. Et qui est l'archidiacre de Surrey ? c'est lord Walsingham ! porté sur la liste des pensions ; qui reçoit même les dîmes de plusieurs autres paroisses ; qui est prébendé de Winchester, et, comme nous l'avons déjà vu, chapelain du roi, recteur de Calbourne, recteur de Fracoley, vicaire perpétuel d'Exburg, et recteur de Merton, ou au moins qui était tout cela en 1829, les autorités sur lesquelles je m'appuie s'arrêtant à cette époque.

(A continuer.)

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 11 JUIN 1847.

(Tiré de l'*Ami de la Religion*.)

En publiant les premiers cette allocution du souverain Pontife, nous éprouvons un sentiment de joie qu'il nous est impossible de ne pas exprimer tout d'abord. Quel catholique ne serait pas heureux et fier de ce langage si plein de noblesse et de grandeur ? Ce n'est pas seulement ce témoignage éclatant de haute estime et d'affection particulière donné à l'Église de France dans la personne de deux de ses Pontifes, qui nous réjouit et nous touche. Ce qui nous paraît par-dessus tout admirable et consolant, ce sont ces grands conseils de *prudence* et de *patience* en même temps que de *constance* et de *force* donnés en si peu de paroles, avec une simplicité profonde, pour la défense de l'Église, de sa doctrine, de ses droits et de sa liberté. Nous sera-t-il permis de voir dans ces graves leçons d'une autorité si haute, et pour tous si vénérable, dans ces enseignements descendus de la chaire apostolique, la confirmation solennelle de la conduite si sage et si ferme de l'évêque français ? Nous ne doutons pas que la lecture de cette magnifique allocution de Pie IX ne laisse les mêmes impressions dans le cœur de tous les bons catholiques. Pour nous, nous avons cru respirer dans ces augustes et saintes paroles tout ce qu'il y eut jamais de plus noble et de plus suave dans l'âme des plus grands Pontifes.

Vénérables Frères,

Ainsi que vous le savez, nos Vénérables Frères, dans le consistoire secret tenu le 21 décembre de l'année dernière, Nous créâmes deux cardinaux de la sainte Eglise romaine que Nous réservâmes *in petto*. Nous avons résolu de proclamer l'un d'eux aujourd'hui. C'est notre cher fils Joseph Bosondi, doyen de la Rote romaine, qui a toujours fait preuve, depuis les longues années qu'il rend la justice, d'une intégrité et d'une probité religieuse, qui a rempli avec éclat d'autres fonctions, qui se distingue par la piété autant que par la science, par une rare connaissance du droit ecclésiastique, et dont tout le monde enfin apprécie l'habileté dans la conduite des affaires. Vous serez donc satisfaits d'apprendre que Nous l'avions déjà choisi pour faire partie de votre auguste collège, et vous Nous entendrez avec joie publier aujourd'hui cette nomination.

Comme il est juste aussi d'honorer par les plus hautes récompenses les ecclésiastiques qui se sont le plus distingués par leur zèle et leurs travaux, soit en cultivant la vigne du Seigneur, soit en remplissant les fonctions les plus importantes de la souveraineté spirituelle et temporelle du Siège apostolique, Nous avons jugé convenable, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur et l'intérêt de l'Eglise romaine, de décorer trois autres prélats de la pourpre sacrée. L'un est notre Vénérable Frère Pierre Giraud, archevêque de Cambrai, homme d'un esprit supérieur, d'un amour et d'un dévoûment éprouvés pour la chaire de saint Pierre, et qui, rempli de zèle, dès son jeune âge, pour le ministère sacré, orné des saintes connaissances nécessaires pour procurer le salut des âmes, se consacra toujours avec ardeur et avec un grand succès à la prédication de la parole de Dieu. Elevé ensuite sur le chandelier de la maison de Dieu pour y faire briller aux yeux de tous sa lumière, il a illustré par ses vertus l'Eglise de Rodez, dont le gouvernement lui fut donné, il a augmenté la gloire du sacerdoce, et s'est constamment appliqué à remplir les devoirs de l'épiscopat avec un zèle, une vigilance, une douceur et une charité rares. Appelé plus tard à l'archevêché de Cambrai, il n'est pas une seule des sollicitudes pastorales qu'il n'ait transportées avec lui de son premier siège sur sa nouvelle Eglise : il n'a épargné ni soins, ni entreprises, ni fatigues pour le bien spirituel de son troupeau et l'affermissement de la discipline dans son clergé : il a toujours défendu les droits de la religion catholique avec tant de force, de prudence et de douceur, qu'il a su se concilier l'amour et l'estime de tous les gens de bien.

L'autre évêque que Nous voulons honorer de la pourpre, est notre Vénérable Frère Jacques-Marie-Antoine-Célestin Du Pont, qui a été transféré de l'Eglise d'Avignon sur le siège de Bourges, et qui se distingue aussi par d'éminentes qualités ; pontife particulièrement considéré pour sa grande droiture et sa rare piété ; doué d'autres dons excellents, attaché du fond de l'âme au Siège apostolique ; qui remplit soigneusement et pieusement les devoirs de sa charge pastorale, et défend avec un zèle épiscopal la cause de l'Eglise catholique.

En revêtant de la pourpre ces deux pontifes de l'Eglise de France, Nous éprouvons une vive satisfaction de seconder les vœux de notre très-cher fils en Jésus-Christ Louis-Philippe, Roi Très-Chrétien des Français, qui Nous les a instantamment recommandés, et qui Nous a témoigné par ses lettres combien cette faveur lui serait précieuse : Nous Nous réjouissons de pouvoir ainsi faire connaître à tous quel prix nous attachons aux désirs de cet illustre souverain, et combien Nous avons à cœur de lui être agréable. Nous ressentons également la plus grande joie de l'heureuse occasion qui Nous est offerte de donner ce témoignage éclatant de notre affection et de notre dévoûment à nos Vénérables Frères les évêques de cette illustre et bien-aimée nation, dans la personne de leurs deux collègues que nous élevons à la dignité du cardinalat. Nous n'avons pas en effet une pensée plus chère, Nous n'avons pas un désir plus ardent, que d'attacher par des liens chaque jour plus forts les évêques de France à Nous et à ce siège apostolique, afin qu'ils persévèrent avec une nouvelle ardeur à défendre vaillamment, ainsi qu'ils le font, comme d'intrepides soldats de Jésus-Christ, avec toute la constance épiscopale, avec sagesse et patience, la doctrine, les droits, la liberté de l'Eglise catholique, combattant ainsi le bon combat. Pour Nous, à qui la charge du suprême apostolat impose la garde de tout le troupeau du Seigneur, plein d'une immense sollicitude pour le salut des brebis qui Nous sont divinement confiées, en même temps que Nous n'omettrons pas d'inculquer à tous qu'ils aient à rendre à César ce qui est à César, Nous ne cesserons jamais d'élever notre voix avec la liberté apostolique, afin que tous rendent à Dieu ce qui est à Dieu.

Nous tenons encore pour certain que vous applaudirez au choix que Nous avons fait d'un autre prélat pour lui conférer l'honneur de prendre place dans vos rangs. C'est Notre cher fils Jacques Antonnelli, recommandable par son esprit, son intégrité, sa vertu, sa piété, et qui après avoir rempli avec zèle et talent plusieurs fonctions importantes, occupe la charge de notre trésorier général. Dans ce poste élevé il Nous a donné de telles preuves de son incorruptible probité, de son travail infatigable, de sa haute capacité, de son activité et de sa prudence dans la gestion des affaires, qu'en l'élevant aujourd'hui au cardinalat Nous avons bien moins considéré l'éclat des fonctions dont Nous l'avions chargé, que celui des mérites par lesquels il s'est justement concilié notre bienveillance et notre confiance.

Ne cherchant qu'à augmenter la gloire et la splendeur du sacré collège, voulant surtout Nous conformer aux paroles et aux instructions si graves, que le saint Concile de Trente, avec une sollicitude et une sagesse dignes d'un si grand sujet, a tracées sur le choix des évêques et des cardinaux de

la sainte Eglise romaine (*Sess. XXIV, chap. de la Ref.*), Nous avons la ferme et immuable volonté de conférer les dignités ecclésiastiques et la pourpre sacrée non à ceux qui n'auraient d'autres titres que le grade et les convenances du poste qu'ils occupent, mais à ces hommes éminents qui, resplandissant de l'éclat de la piété, de l'intégrité, de la science et de toutes les vertus, se sont efforcés par la gloire de leurs belles actions et par de longs et continuels travaux, de bien mériter de l'Eglise universelle et du Siège apostolique.

Enfin, Nous ne doutons pas qu'il ne vous soit très-agréable d'apprendre qu'après une mûre consultation avec plusieurs des vénérables membres de votre ordre, pour procurer une prospérité plus grande aux peuples soumis à Notre autorité, et pour l'expédition plus avantageuse des affaires, Nous avons établi un conseil de ministres dans lequel seront examinées, étudiées et discutées les affaires de haute importance qui devront Nous être apportées pour être décidées par Notre autorité, ainsi qu'il sera dit et notifié à tous par le décret *Motu proprio* que nous avons rendu et qui sera prochainement livré à l'impression et à la publicité.

Que vous en semble ?

Par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la Notre, Nous proclamons cardinal diacre de la sainte Eglise Romaine Joseph Bosondi, doyen de la Rote romaine.

En outre, nous créons et proclamons cardinaux de la sainte Eglise Romaine,

De l'ordre des prêtres,

Pierre Giraud, archevêque de Cambrai ;

Jacques-Marie-Antoine-Célestin Du Pont, archevêque de Bourges ;

Et dans l'ordre des diacres,

Jacques Antonnelli, préfet de notre trésor pontifical.

Avec toutes dispenses, dérogations, et clauses nécessaires et opportunes.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

FRANCE.

—Le Mardi-Saint 1847, la ville de Boulogne acquittait une dette de reconnaissance, par l'inauguration du monument qu'elle venait d'élever à la mémoire vénérée d'un humble prêtre, M. l'abbé Dufour, qui pendant plus de cinquante années, exerça les fonctions de vicaire dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas.

Dirigée par les soins de la commission du monument, encouragée et appuyée hautement par l'autorité civile qui s'y montra dans la personne de ses chefs principaux, cette fête, toute de famille, favorisée par l'éclat d'une belle journée, a laissé une profonde impression dans les cœurs de tous les assistants, et surtout dans ceux qui avaient eu le bonheur de connaître longtemps et d'apprécier à leur haute valeur les vertus de celui qu'ils regrettaient tant, et à qui ils voulaient donner une marque si publique de leur affection.

A une heure et demie, le nombreux clergé de la paroisse Saint-Nicolas sortit de son église suivant la croix et marchant dans l'ordre accoutumé des processions. A son arrivée vis-à-vis de l'église Saint-Joseph, le clergé de cette paroisse et plusieurs des ecclésiastiques attachés à l'établissement de M. l'abbé Haffreingue se joignirent au cortège, et la marche de la procession continua jusqu'au cimetière, au chant du *Vexilla regis prodeunt*, répété avec le sentiment qu'inspirait la double circonstance de l'érection du Calvaire à la mémoire de M. Dufour, et du temps de la Passion dans lequel on se trouvait alors.

Le monument élevé au moyen du produit d'une souscription à laquelle les autorités ont prêté l'appui le plus empressé et la coopération la plus effective, consiste en une croix de fer très-élevée, travaillée à jour, et à laquelle est suspendue l'image, aussi en fonte, de Notre-Seigneur. Cette croix est au milieu d'une enccinte entourée de haies de trois côtés, et plantée de jeunes arbres à l'intérieur, près de la modeste tombe où reposent les restes vénérés de M. Dufour, tombe que lui-même avait fait construire de son vivant, dans la crainte si chrétienne des honneurs que lui faisait appréhender sa modestie. Lui-même aussi avait choisi d'avance et acheté la place où il est inhumé, place située à l'angle du chemin principal de l'intérieur du cimetière, et qu'il avait choisie précisément à cause de cette circonstance, que tous les prêtres qui conduisent au cimetière un de leurs frères défunts, doivent nécessairement passer devant cet endroit. L'humble ministre du Sauveur espérait ainsi que chacun de ses successeurs dans les fonctions qu'il a si admirablement remplies, se souviendrait de lui jeter en passant l'aumône d'une prière, à lui qui fit tant de fois aux pauvres de Boulogne l'aumône de son argent, de ses enseignements, de ses prières. Sur le socle en pierre qui supporte la croix, on a gravé cette inscription bien vraie et pleine de choses dans sa brièveté : *La ville de Boulogne à l'abbé Dufour, 1846.*

Quand la bénédiction de ce monument fut terminée selon le rite prescrit et que les indulgences accordées à cette occasion par S. E. le cardinal-évêque d'Arras eurent été proclamées, M. l'abbé Courajod, du clergé de Lyon, pré-

dicateur de la station du Carême à Saint-Nicolas, monta sur le piédestal, et là, d'une voix solennelle et grave, au milieu du silence de la multitude immense qui remplissait le cimetière, il prononça l'éloge funèbre de l'humble prêtre qui était l'objet de cette touchante cérémonie. *Ami de la Religion.*

— On écrit d'Auch :

« La ville d'Auch était, le jour de la Trinité, dans les saintes émotions d'une joie toute religieuse. On devait sacrer évêque, un prêtre que la cité avait vu grandir, depuis sa jeunesse, dans la pratique constante de la vertu et des devoirs ecclésiastiques, et qu'elle revendiquait en ce moment comme son enfant d'adoption, M. de Morlhon, vicaire-général du diocèse d'Auch, élu du Puy. Une foule nombreuse s'était rendue de tous les points du département à cette rare et touchante cérémonie.

« C'est dans l'église Ste. Marie qu'a eu lieu cette imposante solennité. Dès le matin, les tribunes et l'enceinte réservée aux fidèles étaient encombrées. A neuf heures, le cortège est sorti du palais archiépiscopal pour se rendre à la cathédrale. Les élèves du séminaire, un clergé nombreux, les chanoines et MM. les vicaires-généraux précédèrent Mgr. de Lacroix, notre respectable et bien-aimé prélat. Après Sa Grandeur, venaient MMgrs. les évêques de Gap et de Tarbes, conduisant à l'autel celui qui allait recevoir l'onction pontificale, et jurer à la face du ciel et de la terre d'accomplir fidèlement la sublime mission de régir et de gouverner une portion du troupeau de la grande famille chrétienne. Les longues et imposantes cérémonies de la consécration ont été suivies avec un vif et touchant intérêt par les membres nombreux du clergé et par le public d'élite qui se pressaient à ce spectacle plein de majesté. Quand la sainte messe a été célébrée, et la cérémonie de la consécration épiscopale terminée, le nouvel évêque, la mitre d'or en tête et la crosse en main, a processionnellement fait le tour de la nef, et donné, avec une sérénité qui révélait à la fois l'émotion et la modestie, sa bénédiction épiscopale aux fidèles agenouillés.

« Cette solennité, qui avait attiré un grand nombre d'étrangers, avait, pour la ville d'Auch et pour le diocèse, un intérêt particulier. En remerciant Dieu du choix qu'il venait de faire d'un nouvel évêque, chacun se rappelait le prélat éminent qui, en consacrant son neveu au sacerdoce, et lui ouvrant ainsi les voies de l'épiscopat, a perpétué le souvenir de ses vertus, de sa piété, de sa charité.

« Le soir, l'enceinte de l'église était encore remplie. On savait que les prélats devaient assister à vêpres, et que le célébrant était Mgr. de Morlhon. Un savant professeur du petit séminaire a prêché un sermon remarquable sur les bienfaits du christianisme. »

— On écrit du diocèse de Dijon :

« Il existe à Genève une société évangélique présidée par M. Watteville de Portes. Cette société a des ramifications en France, surtout dans le Midi ; de nombreux émissaires, vrais bohémien de la réforme, se constituent ses colporteurs, prédicateurs et convertisseurs. Pour justifier la dépense de leurs pérégrinations, et pour flatter l'amour-propre de quelques pasteurs français, MM. les colporteurs, d'accord avec ces derniers, adressent à Genève des correspondances merveilleuses d'audace et de mensonges : ce sont de vrais bulletins d'Afrique, et même on peut affirmer que M. Bugnaud ne prend pas autant de moutons et de dromadaires dans ses razzias, que ces colporteurs ramassent d'âmes arrachées aux ténèbres du papisme.

« Ces conversions fabuleuses sont groupées en statistiques imposantes, et servent à multiplier les recettes de la caisse centrale, car on livre à l'impression les récits ampoulés de ces conquêtes imaginaires.

« A en croire les petits livres distribués par MM. les colporteurs, on s'étonne de trouver encore quelques catholiques autour de soi, car on apprend avec stupéfaction que tout l'Univers s'est jeté dans les bras de l'Eglise genevoise ; cette stupéfaction porte d'abord la tristesse dans l'âme, mais on est bientôt consolé, car on ne tarde pas à découvrir l'artifice de tous ces mensonges, lorsque l'on vient à tomber sur le chapitre qui concerne le pays où l'on demeure ; c'est alors qu'on passe de la tristesse à la joie ; on commence à rire des méprisables moyens employés par de grossiers séducteurs. Nous avons sous les yeux une excellente brochure de 32 pages, qui contient une lettre de M. l'abbé Beaujard, curé de Sornay (Saône-et-Loire) à M. Watteville de Portes, président de la société évangélique de Genève ; on y voit parfaitement dévoilée la tactique de l'hérésie et les ruses cousues de fil blanc de ses ministres.

« Beaujard fut très-étonné d'apprendre, par une brochure protestante, que plus de la moitié des dix-huit villages formant la commune de Sornay, s'étaient prononcés ouvertement en faveur du calvinisme. Ce premier mensonge des colporteurs évangéliques était accompagné d'une multitude d'autres contre vérités très-ridicules ; M. Beaujard n'a pas manqué de produire toutes ces pièces, et de les réfuter par les preuves authentiques et par les signatures des autorités et des habitants de la commune.

« Sans doute, les efforts du mensonge accompagnés du secours de l'argent et des promesses tentatrices, ont pu détourner quelques esprits ignorants ou quelques pauvres dénués de ressources ; mais nous savons de bonne part que M. le curé de Sornay, par son zèle infatigable et sa charité illimitée est parvenu à retenir l'immense majorité de ses ouailles dans la vérité ; nous ne doutons pas que son spirituel écrit n'achève de ruiner le faible crédit de ses pauvres adversaires. »

Français morts à Cabrera.—L'escadre d'évolutions commandée par M. le prince de Joinville vient de faire une courte apparition à Palma, et le peu d'heures qu'elle y a passées a été consacré à une simple et touchante cérémonie.

Le prince de Joinville avait entendu dire l'année dernière que l'îlot de Cabrera, prison et tombeau des Français tombés aux mains des Espagnols, à Baylen, était couvert des ossements de ces infortunés, restés sans sépulture. Le tems lui avait manqué alors pour s'assurer de ce fait, dont il ne fut informé qu'à l'instant même de mettre sous voiles. A peine mouillé hier sur la rade de Palma, le prince envoya à Cabrera la corvette à vapeur le *Pluton* pour reconnaître la vérité de ce qui avait été porté l'an dernier à sa connaissance. Au retour de ce navire, l'ordre du jour suivant fut publié :

« Le commandant en chef a été informé que l'on voyait sur plusieurs points de l'île de Cabrera des ossements sans sépulture, restés des restes de nos malheureux compatriotes faits prisonniers à Baylen, et morts de misère sur ce rocher.

« Le *Pluton* s'est rendu par son ordre au mouillage de l'île. Les officiers et l'équipage, guidés par un Espagnol qui a assisté à la lente agonie de nos soldats, ont recueilli une grande quantité d'ossements qui gisaient sur le sol, exposés à toutes les insultes.

« Demain le *Pluton* retournera à Cabrera, avec M. l'abbé Coquereau, pour déposer ces tristes débris dans une sépulture chrétienne.

« L'amiral propose à l'escadre de faire placer sur le lieu de la sépulture une pierre, avec cette inscription :

A LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS MORTS A CABRERA,
L'ESCADRE D'ÉVOLUTIONS DE 1847.

« Le vice-amiral commandant en chef,
« F. D'ORLÉANS. »

En conséquence de cet ordre, le *Pluton* est retourné ce matin à l'île de Cabrera, et le commandant de ce navire est descendu à terre avec M. l'abbé Coquereau, aumônier de l'escadre, pour accomplir la religieuse mission qui leur avait été confiée. Nulle pompe, nul appareil n'a été déployé pour donner à cette cérémonie funèbre un éclat qu'elle ne devait point avoir ; seulement, le *Pluton* a eu son pavillon à mi-mât et ses vergues en croix tout le tems qu'ont duré le service divin et les prières pour les morts. Rien de plus touchant que de voir les quinze ou vingt cultivateurs qui forment toute la population de cet îlot sauvage agenouillés à côté de nos matelots et s'unissant à leur pieux recueillement. La messe finie et les détonnances de nos malheureux soldats rendues à la terre, une croix de bois a été placée sur la fosse qui les a reçus, en attendant la pierre qui doit la recouvrir.

Les officiers et les matelots n'ont pas voulu laisser à la générosité du prince l'honneur de faire les frais de cette modeste sépulture. Une souscription à laquelle tous ont pris part, et qui s'est élevée à 2,000 fr. environ, en acquitta le prix. L'escadre a émis un autre vœu. Elle a demandé que le nom du prince qui le commande fût ajouté aux paroles de l'inscription tumulaire. C'était rendre un juste hommage à celui qui a eu la pensée toute française d'accomplir ce pieux devoir envers les compatriotes malheureux et oubliés.

— Une dépêche télégraphique, reçue à Paris dimanche soir, annonçait que des troubles causés par la cherté du pain, ont eu lieu à Mulhouse. On a été obligé d'avoir recours à la force armée. Les boutiques des boulangers et des marchands de vin ont été pillées. Le colonel du 1^{er} léger fut attaqué par la populace et blessé à la figure. Les troupes firent feu, et trois ou quatre hommes du peuple furent tués.

ALGÉRIE.

— Le jubilé à l'occasion de l'avènement de S. S. le Pape Pie IX, vient de se terminer à Bône. Les exercices avaient commencé le 2 mai, sous la direction de M. l'abbé Pavy, vicaire-général du diocèse d'Alger, assisté d'autres prêtres appelés à l'aider pour cette œuvre sainte et importante.

Chaque soir, dans l'étroite église de Bône et dans une chapelle provisoire, installée et convenablement décorée rue Bélisaire, un grand nombre de fidèles de toute position sociale, de tout âge et de toutes nations, a pu venir recevoir l'enseignement de la parole de Dieu.

En Algérie, ce jubilé, après de longs siècles de barbarie, a une signification qui a été peu comprise, et l'on ne s'est pas étudié à la faire comprendre. Les premières paroles, les premiers actes du St. Père Pie IX l'ont élevé dans l'estime et la vénération des peuples comme du christianisme entier. Son intelligence supérieure, sa haute sagesse l'appellent à une mission de concorde et de régénération que les années promises à son pontificat verront s'accomplir.

L'Algérie, cette terre où le christianisme édifica et sut conserver de si belles, de si grandes choses, dont les vestiges, retrouvés après de longs tems de barbarie, annoncent la part immense que la religion peut avoir dans la colonisation de ces contrées ; l'Algérie doit particulièrement accueillir avec joie, avec reconnaissance ce jubilé, non plus seulement comme une manifestation d'indulgence de la part de l'Eglise, mais comme la consécration d'une ère nouvelle de civilisation, de fraternité parmi les hommes, d'enseignement, de douce tolérance et de moralisation.

C'est là ce que l'on doit espérer sur cette terre où répandirent tant

d'éclat et de splendeur pour accomplir la vérité de Dieu, cette vérité qui ne meurt jamais, la charité des confesseurs, la doctrine éclairée des docteurs, la foi et le sang des plus illustres martyrs.

— Le maréchal gouverneur-général de l'Algérie part définitivement pour la France samedi prochain, 5 du courant. On assure que son intention est de se rendre directement dans ses propriétés, et non à Paris, comme on pouvait le supposer. Avant de partir, M. le maréchal a adressé l'ordre du jour suivant à l'armée, qui le regrette si vivement :

Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée

d'Afrique,

« Ma santé et divers autres motifs puissants m'ont obligé de prier le roi de me donner un successeur. Sa Majesté ne me refusera pas un repos devenu indispensable. En attendant sa décision, je vais jouir d'un congé qui m'est accordé depuis longtemps.

Comment me séparer de vous sans éprouver de profonds regrets ! Vous n'avez cessé de m'honorer, pendant six ans et demi, d'une confiance qui faisait ma force et la vôtre. C'est cette union entre le chef et les troupes qui rend les armées capables de faire de grandes choses. Vous les avez faites. En moins de trois ans, vous avez dompté les Arabes du Tell; et forcé leur chef à se réfugier dans l'empire du Maroc. Les Marocains entrèrent alors dans la lutte; vous les avez vaincus dans trois combats et une bataille. Abd-el-Kader, rentré en Algérie à la fin de 1845, a soulevé presque tout le pays; vous l'avez vaincu de nouveau. Il avait trouvé des appuis et des ressources dans le désert, vous avez su l'y atteindre en vous rendant aussi légers que les Arabes. En apprenant l'art de subsister dans ces contrées lointaines, où les populations, en fuyant, ne laissent aucune ressource au vainqueur, vous avez pu frapper vos ennemis partout, dans les plaines du Sahara comme dans les montagnes les plus abruptes du Tell. Vous ne leur avez laissé aucun refuge, aucun repit, et voilà comme vous avez établi cette puissance morale qui garde les routes et protège la colonisation, sans exiger votre présence constante. C'est ainsi que vous avez pu vous dispenser de multiplier les postes permanents, ce qui aurait immobilisé une grande partie de vos forces, et vous aurait mis dans l'impuissance d'achever l'œuvre de la conquête.

La garde Kabylie servait de refuge et d'espérance à vos adversaires. Un danger permanent était là, suspendu sur vos têtes. Le simple bruit d'une expédition a suffi pour vous soumettre l'ouest de la chaîne du Jura, et, par trois combats, vous avez dompté ces fiers montagnards du centre, qui se glorifiaient de n'avoir été soumis à personne : l'est ne vous résistera pas d'avantage.

Mais ce qui ne doit pas moins vous honorer aux yeux de la France et du monde, c'est d'avoir compris, dès les premiers pas, que votre tâche était multiple; qu'il ne suffisait pas de combattre et de conquérir, qu'il fallait encore travailler pour utiliser la conquête. Vous avez trouvé glorieux de manier tour à tour les armes et les instrumens du travail.

Vous avez fondé presque toutes les routes qui existent; vous avez construit des ponts et une multitude d'édifices militaires; vous avez créé des villages et des fermes pour les colons civils; vous avez défriché les terres des cultivateurs trop faibles encore pour les défricher eux-mêmes; vous avez fait des prairies, semé des champs, et vous les avez récoltés. Vous avez montré par là que vous étiez dignes d'avoir une bonne part dans le sol conquis, et que vous sauriez aussi bien le cultiver que le faire respecter de vos ennemis.

Il est des armées qui ont pu inscrire dans leurs annales des batailles plus mémorables que les vôtres; il n'en est aucune qui ait livré autant de combats et qui ait exécuté autant de travaux.

Ce que vous avez fait, soldats, vous saurez le faire encore sous un autre chef que moi; la patrie et le roi l'attendent de vous; vous ne serez jamais sourds à leurs voix.

Pour moi, retiré, dans mes foyers, ma pensée sera toujours dirigée vers vous; je vous suivrai dans vos marches pénibles, dans vos combats, sur vos ateliers, et je serai toujours heureux et fier de vos succès.

— On écrit d'Oran :

« Des avis reçus de la frontière marocaine portent que des cavaliers d'Abd-el-Kader se sont montrés simultanément sur divers marchés, et ont annoncé que la paix allait être conclue, ajoutant que la France devait confier un commandement important à l'émir. Nous ignorons dans quel but ce dernier a fait répandre un pareil bruit, dans un moment où il agit ouvertement et même avec succès contre Abd-el-Rahman.

« L'insurrection continue dans le Rill. Il paraît certain qu'un corps de troupes s'est avancé sous les ordres du fils de l'empereur, mais il n'ose rien entreprendre, craignant de précipiter la marche des événemens.

« Le général Cavaignac rentre en France pour jouir d'un congé de convalescence, et il doit être remplacé au commandement de la subdivision de Tlemcen par le général Renault, qui sera lui-même remplacé au commandement de la subdivision de Mascara par le colonel Géraudon, du 56^e. de ligne.

« La frégate à vapeur l'*Infernale* a effectué son retour de Tanger le 5, ayant touché le même jour à Ghazalaouat, où l'on annonçait la rentrée au camp de la colonne aux ordres du colonel Morris.

ESPAGNE.

— Plusieurs personnes ont été arrêtées à Barcelone et traduites devant le conseil de guerre, sous la prévention de correspondance avec les Montémo-

linistes et de tentative d'enrôlement au profit du prétendant. Deux des inculpés ont été condamnés à mort et exécutés; cinq autres ont été condamnés à dix ans de prison.

— Les généraux espagnols Linaga et Miniussir ont obtenu de S. M. C., par décret des 15 et 20 de ce mois, l'autorisation de retourner en Espagne. Le premier de ces généraux a quitté Paris pour se rendre directement à Madrid.

PORTUGAL.

— Le *Diario de governo*, de Lisbonne, publie une proclamation de la reine dona Maria, suivie d'un décret d'amnistie générale. Voici le texte de ce dernier document, qui porte la date du 9 juin :

« Art. 1^{er}. Il est accordé une amnistie générale et complète pour tous les délits politiques commis depuis le 6 octobre 1846, tout devant rester enseveli dans un silence absolu et perpétuel. — § 1^{er}. Est déclaré nul et sans effet tout procès qui, en conséquence de ces délits, aurait été intenté, quel que soit l'état où il se trouve. — § 2. Tous les individus qui se trouveraient arrêtés en vertu d'un mandat d'une autorité quelconque, soit que leur procès soit instruit ou non, seront immédiatement mis en liberté. — § 3. Toutes les personnes qui, par suite des événemens politiques ou par l'effet des mesures extraordinaires adoptées par le gouvernement, auraient été obligées de quitter le territoire du royaume, jouiront immédiatement de leur liberté et pourront rentrer dans leur patrie; à cette fin, le gouvernement leur fournira les secours nécessaires.

« Art. 2. Ceux qui depuis le susdit 6 octobre, ont été privés des grades militaires qu'ils possédaient légalement, ou de toutes autres fonctions ou tous autres emplois, qui, suivant la charte constitutionnelle ou d'après la disposition expresse des lois en vigueur, ne pouvaient être perdus que par sentence d'un tribunal compétent, seront immédiatement réintégrés dans leurs titres, fonctions et emplois.

« Seront rétablies de même, dans leurs honneurs, titres ou décorations toutes les personnes qui, depuis le susdit 6 octobre, ont été privées de leurs titres, ou de toute autre distinction honorifique.

« Mes ministres et secrétaires d'état, dans leur département respectif, l'auront pour entendu et veilleront à l'exécution du présent décret dans toutes ses parties.

« Au palais de las Necessidades, le 9 juin 1847.

« LA REINE. »

AUTRICHE.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 22 juin :

« La députation que les États du royaume de Bohême ont envoyée à Vienne a pour mission de solliciter de l'Empereur l'abolition de la loterie et une mitigation des lois sur la censure.

« La duchesse Marie-Louise de Parme vient d'arriver au palais de Schœnbrunn. On assure que S. M. I. passera l'été dans cette résidence auprès de ses augustes parens.

SYRIE.

— L'état des chrétiens en Syrie est toujours déplorable, et là, comme partout ailleurs, notre gouvernement renie les traditions glorieuses du protectorat français, et reste dans la plus coupable inaction; qu'on en juge par l'extrait suivant d'une correspondance de Beyrouth :

« ... Nous gémissons toujours sous la même oppression. Nos ennemis répandent le bruit que les Maronites veulent livrer la Syrie à la France. Les Musulmans, comme les Druses, en sont aujourd'hui persuadés. Aussi la haine du gouvernement pèse-t-elle sur nous de tout son poids. Les autorités turque sont sans cesse les yeux ouverts sur nous. Dernièrement on a écrit de Constantinople une lettre menaçante au patriarche pour lui demander pourquoi il s'était permis d'envoyer en France un délégué.

« Le patriarche a répondu de son mieux. Mais d'après ce que nous voyons, nous devons nous attendre à de nouvelles persécutions. Dernièrement encore, un Druse a égorgé un paisible négociant chrétien, dans la province de Sirhouf, et lui a volé tout ce qu'il possédait, sans que l'on ait depuis songé à exercer de poursuites. L'abandon dans lequel on laisse ceux qui ont sacrifié leur fortune pour sauver les chrétiens fait qu'ils désespèrent de la France; car cela montre que les Français ne s'occupent ni de leur protectorat ni de leur propre honneur.

ÉGYPTÉ.

— On écrit d'Alexandrie :

« Nous avons eu la cérémonie funèbre des restes mortels de S. E. Hussein-Bey, arrivés ici la veille par le bateau l'*Osiris*.

« A huit heures du matin, le canon annonça à tout le monde que le convoi s'était mis en marche, la troupe en tête, ayant les tambours enveloppés de soie noire, ainsi que les instrumens de la musique militaire; ensuite venaient les ulémas et chefs de religion, suivis de tous les fonctionnaires du gouvernement, ayant à leur tête S. A. Saïd-Pacha,

« Le corps était porté à tour de rôle par eux. Artin-Bey portait le deuil de la colonie européenne. Il était à la tête du corps diplomatique, celui-ci était suivi des Européens notables de la ville. A onze heures, eut lieu l'enterrement dans les caveaux destinés à recevoir les tombeaux du vice-roi et de sa famille. Depuis le 22 jusqu'au 28, il y a eu des prières publiques aux mosquées, et des distributions de pain, de viande et de riz ont été faites aux pauvres; en outre, une somme de 80,000 piastres a été distribuée à ces derniers.

« Il y a deux jours, le vice-roi a écrit à son fils Saïd Pacha de transporter

les restes mortels de son fils au Caire ; mais l'enterrement avait eu lieu déjà, et ce serait aller contre les dogmes du Coran que de les exhumer.

« Ibrahim-Pacha faisait ses préparatifs de départ pour quitter la capitale. Il se rend dans la Basse-Egypte pour activer le commencement des travaux des canaux du barrage. Il a demandé 50,000 hommes qui seront prélevés par dixième sur les populations de chaque localité. »

ITALIE.

—Le voyage du pape à Subiaco a donné lieu à des démonstrations populaires comme à l'ordinaire. L'abbaye de Subiaco est le chef-lieu, ou, comme nous disons ici, l'abbaye chef-d'ordre des moines de saint Benoît. Une riche mense y est attachée, mise depuis longtemps en commandite, sorte de sécularisation, quant aux revenus. Le titre d'Abbé de Subiaco, avec jouissance de la mense abbatiale, devint le monopole des hauts dignitaires de la cour pontificale ; c'était ordinairement un cardinal qui le portait. Pie IX, profitant d'une vacance, vient de se le réserver avec tous ses avantages. On n'a vu dans cette mesure qu'une pensée, celle d'employer les riches revenus de Subiaco en œuvres de charité. Tel a été, sans aucun doute, un des motifs qui poussa le pontife à la prendre ; seulement fût-il le seul, et ne faut-il point lui adjoindre une autre pensée plus actuelle, plus spéciale, plus largement administrative ? Pie IX, le monde le sait et l'approuve, veut introduire la réforme partout où la réforme paraît nécessaire. La plupart des ordres religieux italiens sont sous le coup de cette nécessité-là ; un remaniement leur est indispensable pour revenir à la vie et à l'utilité. Tous le sentent, quoique tous ne l'avouent pas. La mesure dont nous parlons est le premier pas fait par Sa Sainteté dans cette voie de réformation, ou plutôt de restauration des corporations religieuses dans laquelle il lui tardait d'entrer. Le second sera, on s'y attend du moins, et très-prochainement, la suppression de tous les couvens composés de moins de douze membres. Il faut nettoyer la place avant d'élever l'édifice.

—Le 13, les deux cardinaux français ont été promus. Le même jour l'a été également monsignor Antonelli, trésorier. On désigne pour lui succéder dans cette charge importante monsignor Valentini. Un pareil choix recevrait l'approbation générale. On parle aussi de MM. Rusconi, Moschini et Paulini, mais le premier paraît réunir plus de chances.

—Le cardinal Baluffi, évêque d'Imola, est arrivé le 11 pour prendre le chapeau. Bien des personnes prêtent un autre but à ce voyage. Nous y aurions cru comme elles, s'il s'agissait encore de la retraite du cardinal Gizzi.

—Lorsque le pape, alors seulement don Giovanni-Maria Mastai, traversa Montevideo, en 1825, en revenant de sa mission apostolique dans le Chili, il y reçut l'hospitalité dans la maison d'un descendant des célèbres Ximènes d'Espagne. Le fils de cet hôte du prêtre Mastai a voulu venir recevoir, en Europe, la bénédiction du pape Pie IX. Sa jeune épouse a fait le pèlerinage avec lui. Tous deux ont été admis avec empressement au Quirinal, où le pieux pontife leur a prouvé que Pie IX n'oubliait pas les anciennes connaissances de don Giovanni-Maria Mastai.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 27 JUILLET 1847.

SESSION PARLEMENTAIRE.

Le Parlement est toujours en session. Depuis le commencement de la semaine dernière, les séances dans la Chambre Basse ont lieu deux fois par jour, le matin pour les affaires de routine et le soir pour les affaires d'intérêt général. Depuis Mercredi soir que l'Élection de M. Robinson a été déclarée légale, il n'y a rien eu de bien important. Jeudi il n'y a pas eu de séance le soir par rapport au déjeuner que le Gouverneur donnait à 5 heures. Vendredi matin M. Lafontaine a fait motion que la Coutume de Paris fût traduite en Anglais par le Greffier en loi de la Chambre d'Assemblée. Cette proposition n'était pas du goût de MM. Moffatt et Viger, mais malgré cela la motion fut emportée à une grande majorité. Il est étonnant en effet que depuis plus de 50 ans que la Coutume de Paris est Loi du Canada Anglais, on n'en ait pas encore fait une traduction, afin qu'elle pût être entendue des Jurisconsultes et autres personnes d'origine anglaise ; aussi la motion n'a-t-elle eu que peu d'opposants. Après ce vote, M. Christie a présenté le rapport du comité choisi pour savoir si l'intention était de vendre la Seigneurie de Lauzon. Le rapport recommande de présenter une adresse au Gouverneur, pour qu'il ne consente jamais à cette vente. Nous nous réjouissons fort de ces procédés et espérons que l'on mettra enfin un terme au pillage du Bas-Canada. La Seigneurie de Lauzon est une magnifique Seigneurie qui renferme de grands pouvoirs d'eau et qui par sa position peut

augmenter promptement de valeur. En effet, il a été plus d'une fois question d'étendre les limites de la ville de Québec jusqu'à la Pointe Lévi et par conséquent de faire d'une partie de la Seigneurie de Lauzon une nouvelle moitié de Québec ; ce projet n'est pas encore exécuté, mais peut-être d'un moment à l'autre ; le sera-t-il. Dès que le chemin de fer d'Halifax à Québec sera commencé, on verra la Pointe Lévi augmenter de valeur, et devenant le terminus de ce chemin de fer, elle deviendra nécessaire à la ville de Québec. D'où l'on voit facilement que les revenus de cette seigneurie doivent aller en centre-plant, et que vendre dans le moment actuel une pareille propriété serait un vol pur et simple fait au Bas-Canada et à la province toute entière pour favoriser peut-être quelques individus. Espérons que l'Exécutif se rendra aux vœux de la Chambre d'Assemblée et ne voudra pas compter pour rien les réclamations des Représentans du peuple.

Quant au Bill des Municipalités, il a subi sa troisième lecture vendredi et est maintenant rendu au Conseil Législatif, M. Badgley, qui est le père de ce Bill, voulait bien à la suggestion de M. Lafontaine, ne pas presser sa passage et et la remettre à une autre session. Mais MM. Cayley, Laurin, Fournier, etc. n'ont pas voulu entendre parler de pareille chose ; il leur tardait de changer notre système Municipal et de mettre les habitans de nos campagnes dans un embarras plus grand que jamais. D'ailleurs une loi faite ainsi à la hâte ne peut être qu'une loi défectueuse en bien des points ; en sorte que nous pouvons nous attendre à la voir d'ici à un an, soit rappelée, soit amendée en tous sens. Dans cette nouvelle loi, la cotisation forcée est remplacée, comme suit ; durant un certain tems, le peuple pourra se cotiser ou ne pas se cotiser ; s'il se cotise, tout sera bien ; s'il ne se cotise pas, la cotisation forcée reprendra son empire et s'exécutera comme aujourd'hui. En sorte que tout cela peut se résumer ainsi : vous êtes libres de vous cotiser ou non ; mais si vous ne le faites pas, on saura bien vous y forcer. C'est jouer sur les mots, voilà tout. Le Bill de l'Université ne paraît pas encore, non plus que celui de l'Éducation. Pour le premier, nous l'avons déjà dit, ce n'est pas le désir de le faire passer qui manque aux Ministres, c'est au contraire le pouvoir nécessaire. Pour le second, il pourrait se faire qu'il parût d'ici à la fin de la session, mais on croit généralement que non. Au reste le tems est très-court, et l'on dit que le Parlement sera prorogé au plus tard mercredi prochain.

Dans notre numéro de vendredi dernier, nous avons promis de reproduire l'article de l'*Univers* sur la circulaire de M. Hébert ; nous tenons notre promesse, et nous donnons ci-après sans plus de commentaires ses réflexions si sages et si bien conçues.

M. HÉBERT ET L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS.

« Si les circulaires de M. Duchâtel affligent le *National*, M. Hébert en écrit qui peuvent le réjouir. M. Hébert se croit comme feu M. Martin, le chef suprême des églises de France, et il inaugure son ministère par un acte de prépotence semblable à celui qui a signalé les derniers jours de son prédécesseur. M. Martin s'étonnait extrêmement que les évêques eussent exécuté sans sa permission l'Encyclique pour le Jubilé ; M. Hébert élève les mêmes plaintes et réclame les mêmes droits sur l'Encyclique qui ordonne des prières et des quêtes pour l'Irlande, et qui a été publiée dans la plupart des diocèses avec la même illégalité. Il faut reconnaître que la circulaire de M. Hébert est mieux rédigée, d'un style plus grammatical et plus poli que celle de M. Martin, mais on n'y voit pas d'autre différence. Si nous sommes bien informés, ces deux circulaires semblables ont reçu de semblables réponses. Quelques évêques se sont contentés d'envoyer au ministre un accusé de réception ; d'autres ont dit qu'ils ne pouvaient penser que le caractère épiscopal les privât du droit d'user de la presse, sans censure préalable, comme tous les Français. Il est à remarquer que l'illégalité signalée par M. le garde-des-sceaux dans la réception et dans la publication de l'Encyclique, n'a aucunement nui à l'effet de cet ordre pontifical. Les prières ont été partout ferventes, les quêtes ont produit tout ce que l'on pouvait espérer au milieu de tant de calamités qui sollicitent la charité catholique. En vertu de la même pièce, Mgr l'archevêque de Paris a institué le comité irlandais, composé de membres des deux Chambres et d'autres personnages notables, qui recueille les aumônes du diocèse de Paris, toujours sans visa du Gouvernement ; mais qu'importe à l'Irlande ?

Il nous semble que le Ministère devrait renoncer à invoquer comme il le fait, au sujet des relations des évêques avec le Saint-Siège, ces dispositions surannées des articles organiques, si vivement repoussées par le tems, par les mœurs et même par les lois. Il est clair aujourd'hui que la violence seule peut en procurer l'exécution ; et que gagnerait M. Hébert à employer ici la violence ? Fait-on rien qui lui reste caché ? La violence empêcherait-elle qu'on lui cachât ce que l'on voudrait qu'il ne pût savoir ? Il dit lui-même qu'il ne veut pas faire du droit d'inspection, qu'il revendique et que

L'Eglise lui déni, "un moyen d'entraver les communications que les intérêts, " de la religion peuvent rendre nécessaires entre le Saint-Père et les fidèles." Nous le croyons volontiers; d'ailleurs, en eût-il la volonté, le pouvoir lui manquerait. Cependant c'est à ce but que les articles organiques furent destinés. Aujourd'hui qu'ils ont fait leur temps et que les mœurs et les institutions les rejettent comme l'a toujours fait l'Eglise, ils ne sont plus qu'une vexation fort inutile. Un gouvernement constitutionnel, placé en présence de la liberté de la presse et de la liberté des élections, ne peut rien gagner à vexer personne, même des prêtres et des dévots. Du jour où l'on voudra faire servir les articles organiques à l'usage contre lequel M. Hébert proteste avec raison, l'Etat se trouvera en guerre ouverte contre la croyance de tous les catholiques, et il ne sera plus alors question des articles organiques ni du Concordat, ni de la Charte; on entrera, d'un côté dans les voies de la résistance, et, de l'autre, dans celles de la persécution.

SANTÉ PUBLIQUE.

La maladie fait encore de terribles ravages parmi nous; elle ne diminue pas d'intensité; on dirait au contraire qu'elle veut au moins décimer notre population. Le 22 juillet qui était jeudi, il est mort 30 personnes aux abris, vendredi il n'y avait pas moins de 1626 malades et 33 ont succombé. Il faut bien remarquer que dans ce nombre, on ne compte point les malades et les morts du reste de la ville; car autrement il faudrait au lieu de 30 morts en compter 60, puisque durant une seule semaine il est mort 403 personnes à Montréal et la semaine précédente 418. C'est un chiffre énorme si l'on considère celui de notre population! Et pourtant nous avons des ministres responsables qui n'en veulent rien croire; il leur plaît sans doute de voir la peste (car ce n'est rien autre chose) faire des centaines de victimes, de voir les hommes charitables que leur devoir ou leur bon cœur amène au secours de ces malheureux, de les voir se sacrifier; et tout cela? parce que l'on veut procurer à quelques médecins la faculté d'amasser de grosses sommes d'argent. Ces médecins ne demandent pas mieux que de voir ces abris, appentis, remises (comme on voudra les appeler) aux portes de la ville de Montréal; de cette manière ils peuvent gagner des guinées et des guinées en soignant les malheureux émigrés et en même temps faire une ample moisson dans la cité que le danger imminent met dans un malaise et une crainte continuelle, et dont les habitants n'éprouvent que trop les atteintes du terrible fléau. En vain voudrait-on le cacher, ce serait inutile. Tout le monde le sait maintenant; la ville court le plus grand danger, et il suffit pour cela de considérer l'aspect de la ville. On dit souvent: il ne faut pas jeter l'alarme inutilement. Mais l'alarme, ce n'est pas nous qui la jetons; elle est déjà toute répandue, et c'est bien ce qui élève le chiffre des mortalités. Tout ce que nous en disons n'est que pour de nouveau attribuer à qui de droit la responsabilité, la terrible responsabilité de ce qui arrive maintenant. Ce n'est qu'au dernier moment qu'on voudra agir, il ne sera peut-être plus temps.

Nous continuons à recevoir de mauvaises nouvelles du Séminaire et de différentes Communautés Religieuses. M. McMahon, prêtre de St. Sulpice, est celui des prêtres qui soit le plus malade; son état ne s'améliore pas et fait craindre pour ses jours. M. de Charbonnel est toujours à Longueuil éprouvant un mieux sensible, ainsi que M. Bienvenu et M. Prévost qui sont tous deux à l'Hôtel-Dieu.

C'est par erreur que nous avons annoncé que la Sœur Barbeau dite Sœur Marie appartenait à l'Hôtel-Dieu; nous aurions dû dire à l'Hôpital-Général. Les Dames de cet Hôpital ont perdu une autre de leurs Sœurs vendredi soir. C'est la Sœur Adalie Bruyère, novice, qui n'était âgée que de 20 ans et 11 mois et n'avait été que 8 mois en Religion.

Décédée à l'Hôtel-Dieu la Sœur Darche.

Noms des Prêtres qui sont venus aider ceux de la ville de Montréal.

- M. Girouard, curé de Ste. Marie, retourné chez lui vendredi.
- M. Charland, curé de Beauharnais.
- M. Colgan, curé de St. André.
- M. Hughes, missionnaire à Chelsea.
- M. Poinville, vicaire à Chambly.
- M. Resther, directeur du Collège Joliette.
- M. Lafrance, curé de St. Aimé.
- M. Mercier, curé de St. Vincent de Paul.

Une lettre de Québec en date du 24 du présent, nous apprend la mort de Messire Ferras, senior. Ce vénérable prêtre est mort vendredi le 23 à l'âge de 90 ans; il avait été ordonné le 14 août 1791, et était Congréganiste, et membre de la Société de St. Michel et de celle des trois messes.

Les nouvelles de la Grosse-Isle sont toujours bien alarmantes; d'après les derniers journaux reçus de Québec, le nombre des malades dépassait le chiffre de 2100, et pourtant l'on a osé dire, il n'y a que quelques jours, que l'état de la Grosse-Isle était des plus satisfaisants! M. Bailey, vicaire de Trois-Rivières y est descendu et M. Provencher en est revenu en bonne santé.

M.M. Sax et Beaubien commençaient à se rétablir.

Les orphelins que les Dames charitables de la Providence de Montréal avaient recueillis à la suite des terribles incendies de Québec, viennent d'être placés à Québec dans un bâtiment spacieux, qui leur était destiné. Mgr. l'évêque de Sidyme a été bénir le nouvel asile; en sorte que Québec a maintenant deux maisons pour les orphelins; celle dont nous venons de parler, et celle qui est le don généreux de M. Nesbitt: l'organisation de cette dernière s'est faite sous les auspices de Mgr. l'Archevêque.

Nous voyons par les journaux de Québec, que la Caisse municipale est tout-à-fait épuisée: et les Citoyens de se demander à quoi? Personne ne le saurait dire, car le Conseil municipal n'a rien fait, rien que des projets. C'est encore quelque chose de mieux qu'à Montréal, car ici nous sommes toujours sans argent et pourtant l'on ne fait pas même des projets. On dit qu'il est urgent de faire telle et telle chose et l'on ne fait rien; on dit que la poussière nous aveugle et que l'on devrait arroser nos rues et nos places publiques, et l'on n'en fait rien, ou si l'on se rend enfin aux plaintes répétées des citoyens, ce n'est que pour un temps, et bientôt l'on est des semaines et des mois à étouffer dans des nuages de poussière.

LA VÉRITABLE LÉGION D'HONNEUR.

Le *Witness* de Montréal, en parlant de la mort du Rev. Mark Wilmoughby, ajoute que ce Monsieur avec quelques autres appartient à la véritable Légion d'Honneur. Le *Pilot* en citant ce fait, remarque que le nombre des membres de cette Légion doit être augmenté et que l'on doit y joindre tous les Messieurs du clergé catholique et du clergé protestant de Montréal. "Nous ne parlons que le langage de la stricte vérité, continue le *Pilot*, en disant qu'ils ont montré dans la cause de l'humanité souffrante un zèle qui est rarement égal, et jamais surpassé, digne de leur auguste et sainte mission, et honorable au caractère de cette religion dont ils doivent enseigner la doctrine." Nous sommes heureux de voir le *Pilot* rendre un témoignage aussi éclatant au zèle du clergé de Montréal qui, malgré les cruelles pertes qu'il vient de subir, n'en est pas moins employé nuit et jour à secourir les malheureux émigrés.

ENCORE UN INCENDIE.

Samedi matin vers onze heures, le feu s'est déclaré dans une maison en pierre à deux étages occupés comme boutique par M. Hudghinson, meublier. Les pompes furent appelées sur le lieu du sinistre, et grâce aux efforts des diverses compagnies de pompiers le feu ne s'est pas étendu aux bâtisses voisines. Nous ne savons si la maison était assurée. Ce nouvel incendie nous a fait remarquer que la plupart des feux originent dans des boutiques, des usines ou des manufactures. Ça a été le cas pour cet incendie; il en a été de même pour le feu chez M. Matthewson dans le faubourg des Récollets; l'année dernière combien d'incendies ont commencé dans des usines? nous citons entre autres celui d'une savonnerie près du Champ-de-Mars. Et l'on doit se rappeler encore que le premier grand incendie qui consuma tout le faubourg St. Roch à Québec, prit son point de départ dans une tannerie. Tous ces exemples doivent suffire pour démontrer que les boutiques de meubliers, de menuisiers, les usines, les manufactures et toutes les industries dangereuses devraient être reléguées loin du centre des villes; il y a de l'espace et beaucoup d'espace en dehors des cités, et notamment de celle de Montréal; rejetons-y tous ces métiers et toutes ces industries dangereux, et n'attendons pas une cruelle expérience pour y porter notre attention. Cela ne diminuera nullement les revenus de la ville, et contribuera grandement à son embellissement et à son agrandissement. On nous dira peut-être que les conseils municipaux n'ont pas le pouvoir d'en agir ainsi; alors, dans ce cas, qu'ils en demandent le pouvoir à la Législature, ils l'obtiendront aussitôt; Car il n'y a pas deux opinions à ce sujet. Tout le monde convient qu'il est nuisible et dangereux de souffrir de semblables établissements dans le cœur d'une ville, et que le seul moyen de prévenir les grands incendies et les incendies fréquents, c'est d'assigner à ces établissements un lieu à eux destiné et qui, par son éloignement ne mette pas en danger la vie des citoyens.

LE TEMPS.

Le temps continue de varier à l'infini; nous croyions qu'il allait se remettre au bon sens et ne pas enrhumer tous nos bons citoyens, mais le cruel se joue de nous et ne veut pas changer son allure; il faut bien nous y soumettre. Depuis vendredi nous n'avons cessé d'avoir de la pluie, des éclairs et du tonnerre, tout entremêlé de quelques moments de beau temps. Dimanche surtout, sa variabilité a été plus sensible encore; à peine un rayon de soleil se laissait-il apercevoir, la foule se pressait dans les rues et sur les places publiques, mais tout-à-coup une averse venait changer les choses et forçait tous les flâneurs à la retraite et interrompait le plaisir de la promenade. Nous craignons beaucoup que ces averses continuelles ne nuisent beaucoup aux travaux de la campagne; les foins sont dans plusieurs endroits tout coupés et prêts à être serrés, mais le mauvais temps empêche de le faire. Du reste on nous dit que la récolte a la plus belle apparence et qu'elle sera des plus abondantes.

L'AVENIR.

Nous avons reçu le second numéro de cette petite feuille "PUBLIÉE DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES." Nous ne répéterons pas ce que tous les journaux en ont dit; nous ne dirons pas à M. BARCELON, le Rédacteur-en-Chief, que sous tous les rapports, il mérite l'encouragement du public, et que, arrive ce pourra, il doit se rîfè des obstacles; d'autres l'ont dit avant nous, et n'ont fait que devancer notre pensée. Nous ajouterons seulement que cette société de jeunes gens à la tête de l'*Avenir* peut produire les plus heureux résultats; il n'y a rien de tel que l'Association; l'Association rend fort, elle rend puissant. Aussi espérons-nous que la nouvelle Société évitera tous les écueils qu'elle parviendra à son but et recevra l'encouragement du public, par son attention constante à rendre son Papier intéressant, et par le zèle qu'elle mettra à conserver intactes notre Langue, nos Institutions et nos Lois.

UN PORTRAIT.

(Tiré de l'*Avenir*.)

Si je disais qu'un homme habite parmi nous
Au caractère franc, ferme, constant et doux;
Dont le cœur tout entier se voue à la patrie
Qui combat nos tyrans, les convaine d'infamie,
Profond juriconsulte, homme de cabinet,
D'avant, grand politique et fidèle sujet,
Représentant intègre, ami franc et sincère
Dont le cœur est sensible et l'âme droite et fière;
Qui méprisa toujours les plus brillants honneurs
Quand il vit qu'avec eux ils feraient nos malheurs;
Homme dont l'énergie, au pouvoir despotique,
Opposa constamment un courage héroïque,
Qui soula sous ses pieds l'or impur que l'Anglais
Offrit à son grand cœur, pour taire ses forfaits;
Si je disais encore que cet homme est semblable
Au vieux roc dans la mer qui reste inébranlable,
Quand la fureur des vents démâte les vaisseaux,
Trouble le lit des mers et soulève les flots,
Et qui voit sans trembler, quand gronde la tempête,
La vague avec fureur retomber sur sa tête,
Et, lorsque la tourmente a cessé de régner,
Apparaît plus brillant, pour encor dominer;
Si je la comparais au majestueux chêne,
L'honneur de la forêt couvrant au loin la plaine,
Dont le tronc vigoureux résiste au vent du nord
Qui pour le renverser ferait un vain effort;
Vous diriez aussitôt: nous devinons sans peine,
Que cet homme accompli, c'est L. H. Lafontaine.

G. J. L.

Montréal, 20 juillet 1847

LA GUERRE DU MEXIQUE.

La guerre du Mexique semble être une guerre à ne jamais finir. Chaque nouvelle qui nous vient de ce côté là porte que le général Scott marche sur la Capitale et pourtant on apprend bientôt qu'il n'en est rien. Le brave Général ne quitte pas son poste et paraît attendre *les circonstances!* Néanmoins aux dernières dates, il y avait eu un engagement entre un parti d'Américains fort de 300 hommes et un parti de Mexicains au nombre de 600. Comme de *raison*, ceux-ci ont été mis en déroute avec une perte de 12 soldats tués. D'ailleurs, Santa-Anna était toujours à Mexico, fortifiait paisiblement la capitale, et attendait le général Scott qui, selon les journaux de la Nouvelle-Orléans, de vaît faire avancer son armée vers le 3 ou 4 de Juillet.

—On lit sur le Régistre de l'Association de la Bibliothèque:

"On nous informe que le télégraphe électrique entre New-York et Montréal, *viâ* Toronto, sera en opération au commencement de la semaine prochaine. On dit aussi que les poteaux pour la continuation jusqu'à Québec, sont posés jusqu'à la ville des Trois-Rivières, et que, nous aussi, nous pouvons espérer d'être en rapport avec New-York vers le milieu du prochain mois. Cette nouvelle a sur nous l'effet d'une étincelle électrique."

Journal de Québec.

—Nous avons eu l'avantage de visiter hier l'asile des orphelins émi-grés qui a été ouverte à St-Roch sous la direction de Mgr. l'Archevêque et du clergé, et nous pouvons rendre témoignage des soins de tous genres qui leur sont prodigués. Voici à peu près comment on les traite. Dès leur entrée à l'asile ils sont lavés complètement; on leur donne des habits propres et une nourriture saine, adaptée à leurs forces digestives, épuisées par de longues privations. Ceux des orphelins qui arrivent malades, ou qui sont atteints de fièvres après leur entrée à l'asile, sont immédiatement envoyés à l'hôpital de marine. Ces dispositions sont fort sages; mais il est vraiment à regretter que le gouvernement ne mette pas à la disposition des messieurs du clergé qui ont eu la charitable idée de fonder cette institution, une somme suffisante pour leur permettre de l'établir sur un pied permanent et plus vaste. Aujourd'hui l'es-

pace dont ils peuvent disposer suffit à peine pour le nombre d'orphelins, qui y sont recueillis, et pour peu que la fièvre d'automne amène, comme on le dit, un grand nombre de passagers, il est certain que les pieux fondateurs de cette maison seront contraints d'en refuser l'entrée à bien des enfans qu'on ne saura dès-lors où placer.

Canadien.

—Nous apprenons avec plaisir que la plupart des membres du clergé qui avaient été atteints du typhus sont mieux et sont considérés comme hors de danger. M. Sax a eu cependant une rechûte. M. Beaubien qui était retombé malade est beaucoup mieux maintenant.

Le docteur Dautours est retourné à la Grosse-Isle. Le docteur Pinet qui était tombé malade est retourné chez ses parens.

Le capitaine Armstrong est convalescent.

Le nombre de personnes à l'Hôpital de la Quarantaine était mardi dernier de 2,069.

Idem.

Le Département des Postes.—Bonne nouvelle! Son Excellence le gouverneur-général a reçu par la dernière maille une dépêche contenant l'assentiment et le consentement des autorités impériales, pour que les revenus du département de la poste soient appropriés à des objets provinciaux et que le département lui-même soit sous le contrôle de notre législature.

Révûé.

Fiez-vous aux inscriptions!—Il a été élevé en Angleterre, à la mémoire de feu lord Metcalfe, un monument sur lequel, entr'autres éloges, on lit ce qui suit:

En Canada qui n'était pas encore soulagé des calamités de la guerre civile il a réconcilié entr'elles les factions belligérantes et les a rattachées à la Mère Patrie!

Autant de mots, autant d'erreurs. Quand lord Metcalfe est venu en Canada les partis s'étaient donnés la main, la paix régnait dans tout le pays. Lorsqu'il s'en retourna au contraire les mêmes partis étaient, plus que jamais, livrés à des luttes violentes. Mais, comme on dit, la pierre, ainsi que le papier, souffre tout, et l'auteur de l'inscription aura pensé probablement au proverbe qui défend de médire des morts.

Canadien.

—Le transport *Appollo* est reparti avec des détachemens du 52ème. Il ne sera pas fait cette année de déplacement de troupes.

Idem

AUX CORRESPONDANTS.

"FÉLIX" a été reçu trop tard; il paraîtra dans le prochain numéro.

DECES.

—A St. Thomas, comté de l'Islet, le 21ème jour du courant, à l'âge de 70 ans et 2 mois, Demoiselle Julie Apoline Bailly de Messéin, fille de feu Michel Bailly de Messéin, écuyer, et le feu Dame Geneviève Aubert de Caspé et nièce de feu sa grandeur l'Evêque de Caspé, après une maladie cruelle de 22 jours qu'elle a soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne.

En cette ville, le 25, des fièvres typhoïdes, Dame Lucie Emérencienne Boucher, épouse de M. Emilan McKay. Cette Dame, âgée de 49 ans et 10 mois, réunissait toutes les vertus de son sexe; digne épouse, tendre mère, elle laisse un époux et deux enfans et un grand cercle d'amis pour pleurer sa perte.



M. Rey, prêtre de l'Evêché, est dangereusement malade.

Le bruit court que le Col. Plomer Young résigne sa charge d'Adj't. Général

Après demain, jeudi, il y a à Québec une ASSEMBLÉE MONSTRE de l'Association de la Réforme.

L'Allocation des membres de la Chambre d'Assemblée est cette année de £75.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il vient de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

ILS ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELÉAU LAMOTHE.

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire.	Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	Ste. Anne.
VAL GUILLET.	Trois-Rivières.

JOS. RIVET & J. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.